



Cas concrets de téléconsultation

Téléconsultation assistée aux EHPAD du bassin Brestois et de l'île d'Ouessant avec le CHU de Brest

« Le dispositif actuel étant tellement concluant, l'objectif est désormais de l'ouvrir à d'autres établissements ! »

Établissements impliqués

- Sites requérants : EHPAD Brug Eusa (île d'Ouessant) et 5 EHPAD du CCAS de Brest.
- Site expert : CHU de BREST – service de gériatrie.

Besoin et Réponse apportée

- L'objectif du dispositif est d'avoir la possibilité de consulter un médecin spécialiste sans avoir à déplacer les résidents. **Les transferts sont très anxiogènes et potentiellement accidentogènes** pour les résidents du continent et encore plus pour les insulaires.
- Une relation de confiance s'est nouée entre les Infirmières coordinatrices des EHPAD et les résidents. Dans une pièce dédiée ou dans la chambre du résident, les patients n'appréhendent pas la téléconsultation, **ils en sont les premiers satisfaits.**
- Pour les infirmières coordonnatrices qui assistent les résidents durant l'acte, le dispositif est jugé excellent. Il **permet de sortir de l'impasse**, d'avoir un suivi avec un médecin spécialiste et apporte également un **intérêt pédagogique** pour les équipes de l'EHPAD d'Ouessant.

Spécialité médicale et profil patient

- Les résidents des EHPAD sont **poly-affectés**. Une majorité d'entre eux présente une déchéance cognitive
- Un suivi à distance par un **médecin gériatre** du CHU de Brest permet une meilleure prise en charge des résidents.

Organisation de la télésanté

- **La téléconsultation assistée, implique l'ensemble du cercle de soin.** Elle permet au besoin de faciliter l'entrée d'un patient en hospitalisation au CHU au bon moment et au bon endroit.
- Des créneaux de téléconsultation sont proposés par le service de gériatrie du CHU de Brest. Chaque jeudi, il est possible d'effectuer des **téléconsultations programmées** avec le médecin gériatre et le patient à distance **accompagné de l'IDEC de l'EHPAD.**

Du début du projet à aujourd'hui

- La forte détermination des équipes, la volonté du service gériatrique du CHU, et l'accompagnement du groupement e-santé Bretagne ont permis de démarrer ce dispositif **en décembre 2023**. En moyenne, **2 téléconsultations sont organisées par semaine.**
- Le projet a commencé avec l'EHPAD d'Ouessant. Désormais, 5 autres ESMS ont intégré le dispositif. La volonté des acteurs est d'**offrir les possibilités de téléconsultation à d'autres EHPAD et aux habitants de l'île d'Ouessant.**

→ Étape pas à pas !

La demande d'un acte de téléconsultation est issue d'une décision collégiale entre l'équipe de l'EHPAD et le médecin traitant.

PRESCRIPTION DE L'ACTE ET ECHANGE D'INFORMATIONS

1

- **Qui** : acte prescrit par le Médecin traitant
- **Information transmise** : l'IDEC informe le patient sur les conditions de réalisation technique
- **Information récoltée** : l'IDEC recueille le consentement libre et éclairé du patient

2

ORGANISATION TECHNIQUE DE L'ACTE

- **Qui** : l'IDEC de l'EHPAD et le secrétariat service de gériatrie du CHU
- **Comment** : échange entre l'EHPAD et le CHU pour fixer le rendez-vous.
- **Objet** : planification du rendez-vous et envoi du lien de la téléconsultation par le CHU de Brest

3

TRANSFERT D'ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA PRISE EN CHARGE

- **Qui** : l'IDEC de l'EHPAD
- **Informations transmises** : courrier médical précisant le contexte, les antécédents, le motif de la demande. Numéro de sécurité sociale
- **Outil** : Messagerie Sécurisée de Santé avec les médecins

4

RÉALISATION DE L'ACTE

- **Objet** : mise en relation en vidéo
- **Qui** : le patient assisté de IDEC au sein de l'EHPAD et le médecin gériatre (téléconsultant) à distance depuis le CHU.
- **Comment** : à l'aide d'un PC, d'une webcam, d'un micro-haut-parleur et d'une simple connexion internet type ADSL à l'EHPAD d'Ouessant.
- **Outil** : plateforme de téléconsultation

5

TRANSFERT DU COMPTE RENDU & DE L'ORDONNANCE

- **Qui** : secrétariat et le médecin gériatre du CHU de Brest
- **Destinataire** : médecin traitant et personnel de l'EHPAD
- **Information transmise** : compte-rendu de la séance ainsi qu'une éventuelle prescription médicale
- **Outil** : Messagerie Sécurisée de Santé avec les médecins, Dossier Patient/Usager Informatisé des 2 parties, Dossier Médical Partagé du patient

6

PAIEMENT DE L'ACTE

- **Qui** : le médecin gériatre téléconsultant
- **Comment** : il facture un forfait à l'assurance maladie

Le pas à pas pour monter un projet en télésanté !



telesante@esante-bretagne.fr
www.telesante-bretagne.fr

Télésanté
Bretagne

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

GROUPEMENT RÉGIONAL
e.santé
BRETAGNE